



Mairie de Blaye

## DECISION N° D/2018/58

Mise à disposition de la salle de la Poudrière et de son allée au profit des associations « Civisme et Devoir » et « Le Mémorial du Front du Médoc »

Le Maire de BLAYE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22 alinéa 5 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, accordant délégation de pouvoir au maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L 2122.22 du code précité ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2015, portant modification de la délibération du 15 avril 2014 ;

**Vu** la nécessité pour les associations « Civisme et Devoir » et « Le Mémorial du Front du Médoc » de pouvoir utiliser la salle de la Poudrière et son allée, afin d'y organiser une manifestation ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer une convention de mise à disposition de la salle de la Poudrière et son allée, avec les associations « Civisme et Devoir » et « Le Mémorial du Front du Médoc » afin d'organiser une manifestation culturelle ayant pour thème les deux guerres mondiales.

**Article 2** : La convention est conclue à titre gratuit du 9 au 13 mai 2018.

**Article 3** : Les associations « Civisme et Devoir » et « Le Mémorial du Front du Médoc » s'assureront contre les risques dont elles doivent répondre en leur qualité d'occupante.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5** : Monsieur le Maire de la ville de BLAYE est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de BLAYE
- aux intéressés

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à BLAYE, le 03/04/2018.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 04/04/18  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20180101-54768-AU-1-1

Par délégation du Maire,  
Le 1er Adjoint(e)

Monsieur Francis RIMARK

